

«Mon exclusion sociale est en cours»: Christophe Ruggia répond à Adèle Haenel

Le réalisateur accusé d'agressions sexuelles par l'actrice alors qu'elle était adolescente a souhaité éclaircir sa position dans un communiqué publié par Mediapart.

Par [Le Figaro](#)

Publié le 6 novembre 2019 à 17:10, mis à jour le 6 novembre 2019 à 17:23



Christophe Ruggia dément avoir abusé d'Adèle Haenel alors qu'elle était âgée de 12 ans. Capture d'écran Twitter

La déferlante médiatique [continue pour Christophe Ruggia](#), après [les accusations d'Adèle Haenel](#). L'actrice l'accuse de «harcèlement sexuel» et d'«attouchements» commis entre 2001 et 2004, alors qu'elle était adolescente. Le réalisateur de 54 ans a décidé de répondre via un communiqué relayé par [Mediapart, qui avait lancé l'affaire](#).

Dans son plaidoyer, le cinéaste raconte sa rencontre avec Adèle Haenel, alors âgée de 12 ans. *«Une relation, personnelle et professionnelle forte s'est construite entre nous pendant les cinq à six mois qu'a duré sa "formation", à la fois au rôle de Chloé et, plus largement, au développement de capacités de concentration, d'écoute et d'engagement déjà exceptionnelles, particulièrement pour son âge»*, souligne-t-il.

Adèle venait à la maison et piochait dans ma vidéothèque de films (...) Elle les regardait chez elle dans la semaine, me les ramenait le samedi suivant et en reprenait d'autres. *Christophe Ruggia*

Ruggia raconte ensuite le tournage et la sortie du film *Les Diables*. Il explique alors que le travail des enfants avait «débordé sur la rentrée scolaire». *«Je me suis inquiété du retour à la réalité. (...) J'ai proposé à l'un comme à l'autre de nous revoir à l'occasion, pour maintenir ce lien que je pensais indéfectible qui s'était noué alors. Autant Vincent Rottiers avait besoin de retrouver sa famille (...) Mais Adèle Haenel a bondi sur l'occasion quand je lui ai proposé de nous revoir. Elle m'a dit "quand?", j'ai répondu "quand tu veux", elle a dit "samedi?". J'ai dit "si tu veux"»*, révèle-t-il.

Le samedi devient alors un rendez-vous incontournable pour les deux. *«Adèle venait à la maison et piochait dans ma vidéothèque riche de milliers de films ceux qu'elle avait envie de voir ou que je lui recommandais. Elle les regardait chez elle dans la semaine, me les ramenait le samedi suivant et en reprenait d'autres»*, raconte Christophe Ruggia.

Aucun geste répréhensible

«Je n'ai jamais eu à son égard, je le redis, les gestes physiques et le comportement de harcèlement sexuel dont elle m'accuse», se défend-il. Il considère néanmoins que son omniprésence a été une «erreur»: *«À l'époque, je n'avais pas vu que mon adulation et les espoirs que je plaçais en elle avaient pu lui apparaître, compte tenu de son jeune âge, comme pénibles à certains moments. Si c'est le cas et si elle le peut je lui demande de me pardonner»*.

Je n'ai jamais eu à son égard, je le redis, les gestes physiques et le comportement de harcèlement sexuel dont elle m'accuse.

Christophe Ruggia

Bien qu'aucun jugement ni verdict n'aient été rendus par la justice, Christophe Ruggia estime qu'il est d'ores et déjà condamné. *«J'ai bien conscience du peu de poids que mes propos vont avoir. (...) L'étroitesse de la relation que j'entretenais avec cette adolescente suffit à m'accabler. Mon exclusion sociale est en cours et je ne peux rien faire pour y échapper»*, regrette-t-il, concluant son communiqué par un reproche à ceux qui le jugent coupable hors de tout procès.

Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire pour «agressions sexuelles» sur mineure de moins de 15 ans «par personne ayant autorité» et «harcèlement sexuel». L'enquête a été confiée à l'Office central de la répression de la violence faite aux personnes (OCRVP).